

LA LUTTE DANS CHATEAUGUAY

L'assemblée contradictoire de Howick hier. --- Discours de MM. Fisher, Gladu, Morris et Morgan

(De notre envoyé spécial)
(LOUIS DUPIRE)

Howick, 3. — Howick est à deux pas de Montréal, et cependant, on ne peut imaginer plus de différence entre les auditeurs des réunions politiques dans la métropole et ceux d'ici. Hier, à l'assemblée contradictoire tenue par M. Sydney Fisher et Morris, les orateurs ont parlé, MM. Morgan et Gladu surtout, avec une violence de langage qui eût fait frémir les Montréalais, et les quelques cent auditeurs de Howick sont restés de glace.

L'assemblée n'a pas été marquée par la moindre déclaration. M. Fisher a laissé entendre qu'il est en faveur de la politique navale Laurier, pour la construction de deux escadrons, comme la veille à Ormstown; quant à M. Morris, il a répété un discours que ne démentirait pas un Auvergnat. Il est un chœur unanime. Il se dit très opposé au militarisme, très opposé à la construction d'une marine, en faveur de la consultation populaire sur toutes les questions de quelque importance, qu'il s'agisse d'armements ou d'autre chose, mais cependant, il ne dit pas qu'il consultera ses électeurs s'il est élu, admettant, à la prochaine session, une nouvelle contribution Borden. M. Fisher a fait remarquer au candidat ministériel qu'il avait affirmé que la dette du Canada envers l'Angleterre s'élevait à 350,000,000, mais celui-ci dans sa réplique n'a pas précisé ses déclarations à cet égard. Il est certain qu'il a affirmé que la contribution n'est pas une loi, prenant effet périodiquement, mais une contribution d'urgence par laquelle nous nous acquittions de nos obligations envers la mère patrie.

M. Morgan, le principal et, pour ainsi dire, le seul lieutenant de M. Morris, a résumé le récit allemand, mais il a trouvé qu'il ferait triste mine tout seul et voilà pourquoi il lui a donné un compagnon, le péril allemand. Sa thèse est que nous avons absolument besoin, non seulement du secours mais de la tendre protection de l'Angleterre, sans laquelle l'Allemagne ou les Etats-Unis nous dévoreraient. La Grande-Bretagne, qui doit nous défendre contre l'Allemagne, tremble elle-même devant la puissance du Kaiser. De la nécessité de continuer au maintien de la suprématie des mers qu'Albion défend actuellement.

M. Fisher s'est particulièrement attaché à indiquer la différence entre le parti libéral et le parti tory. L'un est autocratique, l'autre est libéraliste; l'un veut d'une politique responsable envers le peuple du Canada et l'autre veut faire voter d'importants subsides à l'Amérique tout en laissant la main libre à l'Allemagne.

M. Fisher, ainsi que nous l'annoncions hier, le cri de : "Pas d'étranger". M. Morris, qui passe assez rapidement sur la marine, insiste très longuement sur le fait qu'il possède en nous le plus grand avantage d'être un enfant du comté.

M. Gladu a répondu à cela, en demandant à M. Morris pourquoi il permet, s'il est tant opposé à l'intrusion des étrangers, à Bob Rogers de prendre la direction de sa campagne, alors que les ministères du Québec jugent à propos de s'écarter.

Aucun des orateurs libéraux n'a parlé de la réciprocité. Il semble que l'on soit bien déterminé à faire les funérailles de cette politique frivole dans le parti tory.

Comme nous le disions plus haut, il n'y a pas en la moindre manifestation d'hostilité; seuls, quelques jeunes, qui n'entendaient sans doute pas le français, ont été mis en gâlie par le discours de M. Gladu et ont ironiquement applaudi ses bruyantes envolées.

On aurait dit, pendant le reste de la réunion, une assistance de braves cultivateurs écoutant des conférences agricoles.

M. J. O. Dubois était dans le comté, hier encore. Il a toujours l'intention de se présenter, assurément, ce qui n'est pas d'un mince enjeu pour les ministères.

Dans le train qui nous conduisait à Howick, nous avons aperçu M. Joseph Rainville qui allait tenir une assemblée à Sainte-Marie.

M. JAMES MORRIS

Le candidat conservateur, applaudi par la moitié des quelque cent cinquante auditeurs qui composent l'assemblée, se dit, à Howick, au milieu d'amis, qu'il connaît depuis l'enfance.

M. Morris admire l'indépendance des électeurs de Châteauguay, car

ainsi amis lui ont tourné le dos, en 1911, mais ils ont bien fait, si c'était leur conviction.

LA SITUATION

Dans la campagne actuelle, la situation n'est plus la même qu'en 1911. Le résultat de l'élection n'aura pas d'effet considérable sur les partis politiques en présence à Ottawa. M. Morris souhaiterait qu'il ne soit plus question de la marine. Il s'agit surtout de considérer les candidats. L'un est étranger, l'autre est du comté. A supposer que l'étranger l'emporte, que pensera-t-on de Châteauguay, sinon que ce collège est incapable de le représenter dans le conseil de la nation. M. Fisher a été imposé d'ailleurs par un fonctionnement occulte de la machine électorale.

M. Morris ne veut pas, du reste, de la politique que M. Fisher affiche. Le Canada est défendu par la marine anglaise, qu'a-t-il besoin de s'en construire une?

LA CONSULTATION POPULAIRE

M. Morris croit aussi que les électeurs ne sont pas assez consultés sur les grands problèmes politiques. S'il est envoyé en chambre, et qu'il se présente une question comme celle de la marine, il reviendra consulter ses électeurs, et il fera comme ils l'auront décidé.

Cependant, on a mal représenté au public la politique Borden. La contribution, dit le candidat, n'est pas une contribution, ce n'est qu'un prêt. Ce n'est pas plus une loi qui prendra effet tous les ans, c'est une aide que l'on donne à l'Angleterre, laquelle garde la suprématie des mers.

M. Morris admet qu'il n'y a pas d'urgence immédiate, cependant il faut faire échec à l'Allemagne qui augmente sa flotte tous les ans.

Du reste, quand les autres nations verront l'Angleterre secourue par toutes ses colonies, elles comprendront qu'il est impossible de rivaliser avec elle, et la folie des armements sera vaincue.

Le candidat ministériel aborde ensuite la question des intérêts locaux. Il serait insensé, dit-il, à ce point de vue, d'envoyer un opposant à la législature.

M. Morris, qui a l'oreille des ministères, sait qu'ils veulent le bien du comté, mais...

La preuve que les ministères veulent le bien du comté, c'est les travaux qu'ils ont entrepris, non pas pendant la lutte électorale, comme les libéraux, mais avant, et qu'ils continueront après.

Les libéraux prétendent que les travaux dans la rivière de Châteauguay sont une manœuvre électorale. M. Morris a pris la peine d'indiquer les travaux lui-même et a constaté qu'ils n'étaient pas très solides, en effet, mais il a demandé au ministre des travaux publics d'y mettre fin.

Sans doute, M. Morris est conservateur, mais il ne sera jamais assez pour voter contre les intérêts du pays. On le connaît dans le comté. M. Morris a tenu à sa parole, jamais il n'a fait une promesse sans la tenir. Il n'est pas un orateur, peut-être, mais un honnête homme certainement (appl.).

M. FISHER

L'ex-ministre de l'Agriculture est acclamé avec une certaine chaleur. Il débute, en français, puis il continue en anglais, à peu près en ces termes :

C'est vrai qu'il n'est pas du comté, mais il représente sir Wilfrid Laurier, et à Ottawa, il a toujours traité avec la même justice les Canadiens-français, et les Canadiens-anglais, les électeurs de Brome et ceux de Châteauguay.

M. Morris parle de la convention libérale comme s'il en avait été, c'est tout de même malheureux qu'il n'y ait pas, il aurait su qu'après avoir discuté quelques candidatures, on finit par s'entendre unanimement sur le nom de M. Fisher.

M. Morris prétend qu'il veut que le peuple régné, mais comment peut-il cependant appuyer la contribution Borden dans l'emploi de laquelle le peuple n'aura pas de voix?

M. Morris s'est déjà déclaré contre la marine Laurier, sans appeler au peuple, son premier devoir en arrivant à Ottawa, s'il est un homme d'honneur, sera donc de voter contre le gouvernement Borden, qui n'a pas eu le courage de rappeler la loi navale.

Le candidat conservateur a prétendu encore qu'il n'y a pas de question importante devant les électeurs.

La question navale? M. Morris et Alban Gennain ont déclaré, il est vrai, que les \$35,000,000

000 paieraient toute notre dette à l'Angleterre, mais M. Borden ne parle pas de même. Il a l'intention de donner une politique permanente, après avoir fait accepter le tribut de \$35,000,000, sous prétexte d'urgence.

L'URGENCE

M. Fisher fait ensuite prompt justice du fantôme de l'urgence que M. E. A. D. Morgan a tenté de ressusciter, la veille. Si l'Angleterre croit à l'urgence de la guerre, pourquoi dégrader-elle ses côtes? Avec la marine Laurier, le gouvernement anglais pourrait garder ses navires chez lui. La flotte de l'Atlantique formerait la station des Bermudes et celle du Pacifique s'occuperait conjointement avec celle de l'Australie de la défense de la côte ouest. La politique libérale et la politique tory sont, sur la question de la marine comme sur toutes les autres questions, essentiellement différentes.

LE LIBERALISME

Les libéraux veulent le contrôle des deniers par le peuple, tandis que les torys n'ont pas d'hésitation à prendre leurs ordres de Downing Street.

Le libéralisme peut se résumer à cette formule : "Que celui qui paie le bal, choisisse les danseurs!" (BOB ROGERS).

M. Fisher termine en répondant à M. Morris sur deux points. D'abord les travaux de Châteauguay : M. Morris a dit qu'ils continueraient s'il était élu. Il en fait, sans doute, conclure que si son adversaire est victorieux, ils cesseront. On voit la largeur d'esprit des conservateurs. Il est vrai que ce n'est pas sûr que ces travaux soient nécessaires parce que M. Rogers les a ordonnés.

SAM HUGHES

M. Morris a dit aussi qu'il n'était rien moins qu'un militariste, mais comment pourra-t-il s'entendre avec le ministre-pacha de la milice qui voyage actuellement accompagné d'un état-major tel que n'en a pas un roi en campagne, en France et en Allemagne, pour y apprendre les moyens de mettre le Canada sur la même pied que ces puissances guerrières.

LE TARIF

M. Fisher ajoute un mot sur le tarif. Les conservateurs qui, dans l'opinion, trouvent ruineux et abominable la loi du tarif Fielding, y ont à peine changé quelques items depuis deux ans.

M. E. A. D. MORGAN

L'ex-candidat de Richelieu donne la réplique à M. Fisher avec une furie qui émeut quelque peu l'auditoire jusqu'à la fin.

Si on n'a pas rappelé la loi de la marine, dit M. Morgan, c'est qu'on ne peut pas vendre pour du rien. "Niobé" et du "Rainbow" qu'on ne peut pourtant pas vendre pour du rien.

M. Morgan répète, à quelques phrases près, ses arguments de la veille : personne ne veut d'une marine, mais nous nous trouvons devant une situation à laquelle il faut faire face. (Tableau du péril allemand qui fait trembler la France et palir l'Angleterre.)

M. Fisher, continue M. Morgan, trouve excessive la dépense de \$35,000,000, mais combien s'imaginait-il que coûteront les deux escadrons de M. Laurier, soit 70,000,000 et même cent millions pour commencer. N'est-il pas plus raisonnable de s'en tenir à la politique regrettable, mais nécessaire de Borden.

M. A. R. MACMASTER

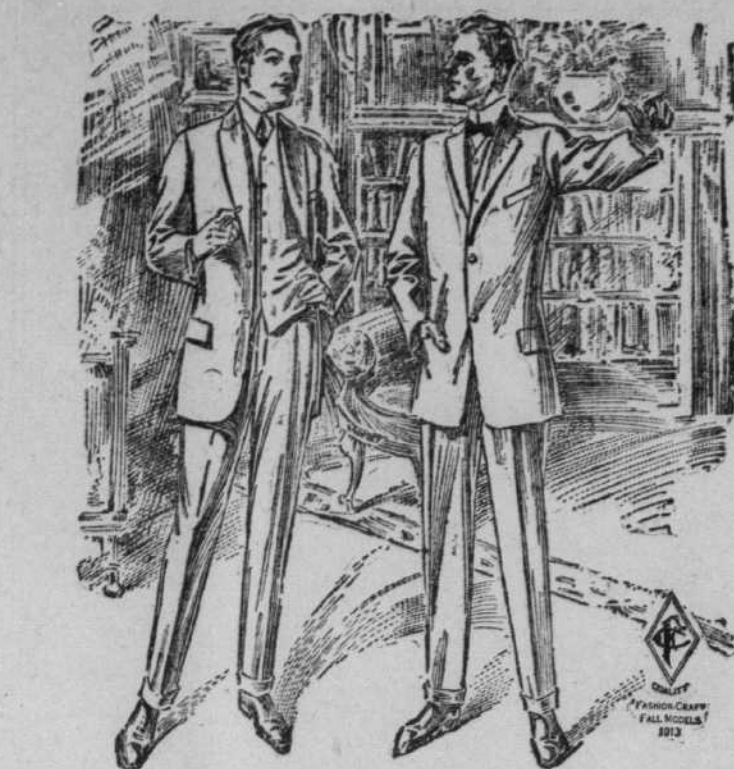
Il donne la réplique à M. Morgan avec beaucoup d'esprit. Il ne comprend plus M. Morgan qui est tantôt conservateur, tantôt libéral conservateur, tantôt nationaliste. M. MacMaster prétend qu'il en a encore le frisson de ce que M. Morgan a dit du péril allemand.

M. Borden aime à aller à Londres, où il est reçu par les ducs dans de beaux châteaux, et se fait appeler le duc de l'Empire, mais ses voyages nous coûtent cher. Il a recours au même moyen pour nous faire payer que les torys anglais, la peur. Les torys ont toujours peur de quelque chose. Mais qu'ont-ils à avoir peur de l'Allemagne, quand nos frontières sont découvertes du côté des Etats-Unis et que nous vivons en paix avec cet immense voisin depuis cent ans?

Nous sommes Canadiens avant d'être Anglais, que les impérialistes se mêlent de leurs affaires et nous laissent tranquilles.

M. OSCAR GLADU

L'ancien député d'Yamaska répond à M. Morris qui a reproché à M. Syd-



Les Vêtements Fashion-Craft

sont faits au Canada,

vendus au Canada,

portés au Canada par les Canadiens bien mis. N'ont jamais été plus parfaits que maintenant.

Prix de \$18.00 à \$50.00 Tous également bien taillés et confectionnés.

Etablissements
Fashion-Craft

Max Beaulieu, Limité, 225-229 rue Saint-Jacques.
Duke Limited, 463, rue Saint-Jacques Ouest.
A. Roy, 469 rue Sainte-Catherine Est.
MONTREAL.

DANS LE Monde Ouvrier

MACHINISTES EN CONVENTION

Une convention des machinistes s'est ouverte, ce matin, à la salle Saint-Joseph. Une quarantaine de délégués sont présents. Ces délégués représentent les unions du Canada qui sont affiliées à l'union internationale des machinistes d'Amérique.

Les délibérations de cette convention sont secrètes, et le public n'est pas admis aux séances.

Parmi les délégués de Montréal, on remarque MM. J. P. Foster, J. A. McClelland, et Louis Beuloin.

AU CONSEIL DES METIERS

Le Conseil des Métiers et du Travail a tenu sa séance régulière hier soir, au Temple du Travail. M. J. T. Foster, président, était au fauteuil.

L'assemblée a entendu la lecture d'un long rapport des délégués à la dernière convention du Congrès des métiers et du travail, qui s'est tenue la semaine dernière à Montréal. Ce rapport qui expose en résumé, les principales résolutions adoptées par cette convention, fut accepté. Puis, le conseil vota des remerciements à la population de Montréal, au maire, à M. le commissaire Avey, et aux journaux de notre ville, pour la part que chacun a bien voulu apporter au succès de ce congrès ouvrier. On vota également des remerciements au comité de réception du Congrès, pour la manière satisfaisante dont il s'est acquitté de sa délicate mission.

L'assemblée a ensuite décidé que le Conseil des Métiers et du Travail de Montréal serait représenté, officiellement, à la convention annuelle de la Fédération Américaine du Travail, qui s'ouvrira à Seattle, (Wash.), le 14 novembre prochain. M. J. T. Foster, président du conseil des métiers et du travail a été élu à l'unanimité, pour représenter ce conseil à cette convention.

A l'issue de la séance, on a lu une communication du comité des citoyens demandant aux ouvriers d'envoyer des représentants à une assemblée qui aura lieu lundi prochain, pour discuter la question municipale. L'assemblée a accepté, et les délégués Brunet, Foster et Drury, ont été désignés pour représenter le conseil à cette assemblée, et auprès du comité des citoyens.

LES CHAUFFEURS STATION-NAIRES.

Tandis que les mécaniciens ou ingénieurs pour machines fixes, sont organisés à Montréal, ils ont formé une magnifique organisation, les chauffeurs de machines fixes n'ont jamais été organisés. Ce fait vient d'être porté à la connaissance du comité de propagande du Conseil des Métiers et du Travail qui, hier soir, a décidé de faire une campagne parmi les ouvriers, pour les décider à fonder une union. Cette campagne commencera incessamment. M. G. R. Brunet, qui a pris ses fonctions d'organisateur de la Fédération Américaine du Travail pour le Canada, dirigera le mouvement.

CHEZ LES CORDONNIERS

Une grande animation règne actuellement parmi les cordonniers organisés de Montréal, à l'occasion de l'élection de l'agent d'affaires. Cette élection a lieu chaque année, l'agent d'affaires n'étant élu que pour le terme d'un an, mais il est rééligible.

Cette année, trois candidats sont en présence : MM. Z. Bérubé, de l'Union des travailleurs en chaussures, A. Mathieu, des tailleurs de cuir, et M. O'Reilly, l'agent d'affaires sortant de charge. On pense que la contestation sera vive. Cette élection aura lieu lundi prochain, à la salle Dione, 784 rue Sainte-Catherine Est. Tous les cordonniers unionistes sont convoqués pour déposer leur vote. Le scrutin sera ouvert de 2 h. p.m. jusqu'à 9 h. p.m.

REUNIONS POUR CE SOIR.

1er vendredi du mois :

AU TEMPLE DU TRAVAIL :

— Union des briquetiers.
— Union des plâtriers.
— Union des travailleurs en ciment.
— Union des charpentiers de navires.

A LA SALLE SAINT-JOSEPH :

— Union des machinistes.

A LA SALLE DIONNE :

— Union des tailleurs de cuir.

Nos premiers-ministres se réuniront le 27 octobre

Toronto, 2. — Sir Lomer Gouin, premier ministre de Québec, et sir James Whitney, premier ministre d'Ontario, qui avaient fixé le 20 de ce mois comme date de la conférence interprovinciale, ont décidé de la fixer au 27 octobre. On n'a pas donné de raisons officielles pour ce retard. Mais on suppose que les premiers ministres préfèrent attendre le retour du gouverneur-général avant de se réunir.

La guerre à la fumée

Le bureau des commissaires a demandé à M. E. O. Champagne, inspecteur des chaudières de faire un rapport sur les recommandations du Grand jury du district de Montréal.

Entre autres choses intéressantes, le Grand jury trouve que la fumée est devenue plus que jamais une menace pour la santé publique et il suggère qu'il soit passé une loi en vertu de laquelle les propriétaires de gros édifices devront n'utiliser que du charbon anthracite pour le chauffage. L'anthracite produit beaucoup moins de fumée que le charbon de terre, et le Grand jury est d'opinion que le problème sera en bonne partie résolu, si son usage est généralisé.

Le Grand jury veut aussi que l'on restreigne l'usage des sirènes d'automobiles, qui, dit-il, causent plus de tort que de bien.

La guerre à la fumée

Le bureau des commissaires a demandé à M. E. O. Champagne, inspecteur des chaudières de faire un rapport sur les recommandations du Grand jury du district de Montréal.

Entre autres choses intéressantes, le Grand jury trouve que la fumée est devenue plus que jamais une menace pour la santé publique et il suggère qu'il soit passé une loi en vertu de laquelle les propriétaires de gros édifices devront n'utiliser que du charbon anthracite pour le chauffage. L'anthracite produit beaucoup moins de fumée que le charbon de terre, et le Grand jury est d'opinion que le problème sera en bonne partie résolu, si son usage est généralisé.

Le Grand jury veut aussi que l'on restreigne l'usage des sirènes d'automobiles, qui, dit-il, causent plus de tort que de bien.

Nos premiers-ministres se réuniront le 27 octobre

Toronto, 2. — Sir Lomer Gouin, premier ministre de Québec, et sir James Whitney, premier ministre d'Ontario, qui avaient fixé le 20 de ce mois comme date de la conférence interprovinciale, ont décidé de la fixer au 27 octobre. On n'a pas donné de raisons officielles pour ce retard. Mais on suppose que les premiers ministres préfèrent attendre le retour du gouverneur-général avant de se réunir.

PETITES ANNONCES

SITUATIONS VACANTES

APPRENTIS DEMANDES

APPRENEZ à devenir un barbier moderne. Chance exceptionnelle. Quelques semaines suffisent. Professeurs de 18 à 20 années d'expérience. Outils gratuits, positions assurées. S'adresser : Modern Barber College, 62 Boul. Saint-Laurent, Montréal.

ORFÈVRE

M. Joseph Bourquin, de l'Épiphanie, Que., demande un bon orfèvre comme engagé, et vendrait ou louerait son magasin de bijouterie, etc., établi depuis 28 ans, pour cause de maladie et d'âge, il abandonnerait. S'adresser à l'adresse ci-haut mentionnée.

EMPLOI DEMANDÉ

Un professeur désirerait employer sa journée de congé (le jeudi) et tous les soirs de 4 heures p. m. soit comme comptable ou autre chose. Écrire boîte No 55, "Le Devoir".

À LOUER

3 logements, eau chaude, fixturs électriques, Nos 885 et 887 rue Durocher, Outremont. 1 logement chauffé par propriétaire, No 992 Est rue Sherbrooke. S'adresser à J. A. Nadeau. Phone: Main 2431, 35 rue St-Jacques.

À VENDRE

A vendre express pour laitiers, automobiles, victorias, bugheis, etc. Bon marché, chez Urie Roy & Cie, 1141 Ave. Papineau.

AUTOS — VOITURES

A vendre express pour laitiers, automobiles, victorias, bugheis, etc. Bon marché, chez Urie Roy & Cie, 1141 Ave. Papineau.

A VENDRE

Un engin à vapeur type Corlis, système le plus économique, 30 forces, avec bouilloire de 50 forces, en excellente condition, et pouvant porter 100 livres de pression, à vendre à bas prix. Ces appareils peuvent être vus chez MM. Casavant Frères, facteurs d'orgues à Saint-Hyacinthe.

A vendre aussi un moteur à gaz ou à gazoline, de 5 forces, en bonne condition. Pour information s'adresser au même endroit.

A VENDRE

Un engin à vapeur type Corlis, système le plus économique, 30 forces, avec bouilloire de 50 forces, en excellente condition, et pouvant porter 100 livres de pression, à vendre à bas prix. Ces appareils peuvent être vus chez MM. Casavant Frères, facteurs d'orgues à Saint-Hyacinthe.

A vendre aussi un moteur à gaz ou à gazoline, de 5 forces, en bonne condition. Pour information s'adresser au même endroit.

A VENDRE OU ECHANGER

Plusieurs épiceries, magasins de cigares, hôtels, maisons meublées, pour louer des chambres, boucheries, de bois et tout autre commerce. Acheteurs, si vous désirez, vous écri- birez à mon bureau, vous assurerez des bargains que je vous donnerai; pas un sou à déboursier. S'adresser Jean Castelli, 120 Sainte-Catherine Est, bâtisse la "Patrie". Etabli depuis 23 ans. Tel. Est 4563.

DIVERS

ARGENT A PRETER
NOUS REGLERONS toutes vos dettes. Vous transigez seulement avec nous, paiement facile, sans intérêts; entrevue personnelle seulement. Léon Racicot, successeur de Demers & Moreau, 17 Côte Place d'Armes.

SERRURES

Spécialité de clefs et serrures. Nous faisons tous les genres de clefs à cylindres Yale, etc. Réparations en tout genres. Parapluies réparés et recouverts, au No 182 rue Sanguinet, près Sainte-Catherine (Nous allons à domicile).

AVIS.—Demande a été faite à la corporation de la ville de Maisonneuve, pour permission d'ériger une boutique de volatiers, sur les lots numéros 147, 149, 151 subdivisions Nos. 98-99, du quartier Ouest, rue Bastien. A. TOUSIGNANT, 182 rue Maisonneuve, Montréal, 2 octobre 1913.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour de Circuit No. 7703.—M. Rochon, demandeur, vs. J. C. Chiquette, le 13me jour d'octobre 1913, à 4 heures de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au No. 8 rue d'Armandville, en la ville de Montréal, a été autorisé par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en effets de ménage, de ménage. Conditions : argent comptant. ELIE ROCHON, H.C.S. Montréal, 3 octobre 1913.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour Supérieure No. 13601.—Dame A. Paré, épouse de Ernest Lessard, de la cité de Montréal, demanderesse, vs. Léon Ernest Lessard, défendeur. Une action en séparation de biens a été instituée le 12me jour d'août 1913. A. P. MATHIEU, procureur de la demanderesse. Montréal, 25 août 1913. 3-10-13-25-3.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour Supérieure No. 4114.—Dame Victoria Goulet, épouse de Louis Goulet, demanderesse, vs. Ernest Sigouin, défendeur. Le 13me jour d'octobre 1913, à 4 heures de l'avant-midi, au domicile du dit défendeur, au No. 8 rue d'Armandville, en la ville de Montréal, a été autorisé par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en effets de ménage, de ménage. Conditions : argent comptant. J. GAUDRY, H.C.S. Montréal, 2 octobre 1913.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour Supérieure No. 11475.—Alphé Séguin, demandeur, vs. Ernest Sigouin, défendeur. Le 13me jour d'octobre 1913, à 4 heures de l'avant-midi, au domicile du dit défendeur, au No. 8 rue d'Armandville, en la ville de Montréal, a été autorisé par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en effets de ménage, de ménage. Conditions : argent comptant. J. GAUDRY, H.C.S. Montréal, 2 octobre 1913.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour Supérieure No. 11475.—Alphé Séguin, demandeur, vs. Ernest Sigouin, défendeur. Le 13me jour d'octobre 1913, à 4 heures de l'avant-midi, au domicile du dit défendeur, au No. 8 rue d'Armandville, en la ville de Montréal, a été autorisé par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en effets de ménage, de ménage. Conditions : argent comptant. J. GAUDRY, H.C.S. Montréal, 2 octobre 1913.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour Supérieure No. 11475.—Alphé Séguin, demandeur, vs. Ernest Sigouin, défendeur. Le 13me jour d'octobre 1913, à 4 heures de l'avant-midi, au domicile du dit défendeur, au No. 8 rue d'Armandville, en la ville de Montréal, a été autorisé par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en effets de ménage, de ménage. Conditions : argent comptant. J. GAUDRY, H.C.S. Montréal, 2 octobre 1913.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour Supérieure No. 11475.—Alphé Séguin, demandeur, vs. Ernest Sigouin, défendeur. Le 13me jour d'octobre 1913, à 4 heures de l'avant-midi, au domicile du dit défendeur, au No. 8 rue d'Armandville, en la ville de Montréal, a été autorisé par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en effets de ménage, de ménage. Conditions : argent comptant. J. GAUDRY, H.C.S. Montréal, 2 octobre 1913.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour Supérieure No. 11475.—Alphé Séguin, demandeur, vs. Ernest Sigouin, défendeur. Le 13me jour d'octobre 1913, à 4 heures de l'avant-midi, au domicile du dit défendeur, au No. 8 rue d'Armandville, en la ville de Montréal, a été autorisé par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en effets de ménage, de ménage. Conditions : argent comptant. J. GAUDRY, H.C.S. Montréal, 2 octobre 1913.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour Supérieure No. 11475.—Alphé Séguin, demandeur, vs. Ernest Sigouin, défendeur. Le 13me jour d'octobre 1913, à 4 heures de l'avant-midi, au domicile du dit défendeur, au No. 8 rue d'Armandville, en la ville de Montréal, a été autorisé par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en effets de ménage, de ménage. Conditions : argent comptant. J. GAUDRY, H.C.S. Montréal, 2 octobre 1913.</

mes Wilson, Oates, Bowers et Evans,
veuves des compagnons de Scott.

MM. J. & P. Davignon
Manufacturiers de poêles de Montréal
1030-32-34-36 ONTARIO EST

Veuillez s'il vous plait envoyer votre
représentant sans aucun déboursé de ma
part pour examiner mon poêle et me
donner quotation pour le remettre à ma
neuf.

—

DECOUPEZ CE COUPON

Nom

Adresse

Jour Date Heure

Réduisez votre Compte de Combustible
EN VOUS SERVANT DE

COKE DE GAZ

A \$6.50 LA TONNE
(LIVRAISON LIMITEE)

COUTE \$1.75 de moins par tonne que le char-
bon dur et donne autant de
chaleur, est plus propre et plus facile à employer.

The Montreal Light, Heat & Power Company
Département du Coke. 204 EDIFICE DU POWER

LES MANIAQUES DU CRIME

CONFESSION D'UN DYNAMITARD

George E. Davis, un membre des unions américaines qui fut témoin au fameux procès des frères McNamara, est arrêté à New-York hier. — Les aveux de Davis amènent l'arrestation de Harry Jones, secrétaire-trésorier de l'Union des Travailleurs en fer.

Le prisonnier raconte comment il s'y est pris pour démolir des édifices et des ponts à la dynamite, et il déclare que de nouveaux complots se préparent dans le but de punir ceux qui ont pris une part principale aux procédures contre les McNamara & Cie.

L'EPILOGUE D'UNE CAUSE

New-York, 3. — L'arrestation de George Davis, alias George O'Donnell, opérée à New-York, hier, a amené des révélations qui laissent derrière elles celles qui furent faites au procès des McNamara et O'Donnell. McManigal, George Davis est accusé d'avoir fait sauter à la dynamite le pont du chemin de fer New Haven, en septembre 1911. Davis est également accusé d'avoir pris part au complot des frères McNamara qui a abouti à la destruction de l'édifice du "Times" à Los Angeles. On croit qu'il a de plus trempé dans presque tous les exploits des dynamitards commis en ces dernières années et qui faisaient partie de l'Union des Structural Iron Workers, qui ont fait sauter plusieurs ponts. Son arrestation met fin aux recherches actives faites depuis deux ans par les autorités fédérales. Davis a fait des aveux complets. Tous les exploits dont il parle dans sa déposition sont connus de la police depuis le procès des dynamitards à Indianapolis. Mais on ignorait, à venir jusqu'à aujourd'hui, que Davis en fût l'auteur.

LES COMPROMIS.

Ses aveux ont, comme premier résultat, amené l'arrestation à Indianapolis, de Harry Jones, secrétaire-trésorier de l'Union des Iron Workers, qui est actuellement en liberté provisoire. Ryan qui fut condamné à sept ans de pénitencier, a porté sa cause en appel.

UN COMLOT D'ASSASSINAT

Davis a déclaré qu'il avait été choisi pour assaillir le Dr. Drew, avocat de la National Erectors Association, en décembre 1911, après que Drew eut été accusé d'avoir enlevé John J. McNamara. Les conspirateurs suggèrent aussi de s'emparer de William J. Burns, le célèbre détective. Davis avait reçu \$5,000 pour l'assassinat de Drew. "Je leur répondis, déclara Davis, que je ne voulais pas me charger de cette sale besogne."

Après son arrestation, Davis a consenti à retourner à Indianapolis sans combattre l'extradition. Le cautionnement a été fixé à \$10,000. La conspiration existe encore, d'après les aveux de Davis. Les autorités judiciaires croient que la condamnation de Ryan et de ses trente-sept complices avait porté le coup de mort à l'organisation.

Tous les coupables ont été condamnés, à l'exception de Jones, que Davis a accusé de complicité directe dans sa déposition. Davis doute que le gouvernement n'a pas réussi à faire la lumière sur tous les faits lors du procès d'Indianapolis.

LE TRAVAIL DE L'AGENT FOSTER.

L'arrestation de Davis, ce "McManigal de l'Est" est l'œuvre de Robert Foster, détective de Louisville. Il y a quelques semaines, lorsque Davis exprima son mécontentement contre l'Union Foster le menaça de faire une confession complète.

Ceci se passait le 16 septembre. Davis travaillait depuis une semaine pour la Thomson Street Company. Le délégué de l'Union s'en alla le trouver et lui demanda de verser une cotisation de \$36 à l'Union locale on d'abandonner sa position. Davis s'en alla. Le détective lui déclara qu'il valait mieux pour lui de tout abandonner et l'accusé suivit Foster à New-York. C'est ici, en présence de représentants du Procureur-général fédéral et de la

Les Laxatifs NA-DU-CO accomplissent leur but avec le maximum d'efficacité et le minimum de malaise. Il n'est pas nécessaire d'augmenter les doses. 25c. la boîte chez votre pharmacien. 174F

National Drug and Chemical Co. of Canada, Limited.

L'IMMEUBLE

Pour \$36,500, M. M. Tannenbaum a vendu à M. F. A. Mansfield les maisons portant les Nos 32 et 32a de l'avenue McGill College. Cette vente s'est effectuée par l'entremise de la Wilson Realities, Limited.

Pour \$22,000, M. J. S. Archibald a vendu à M. E. W. Archibald les maisons portant les Nos 158 et 160 de la rue Metcalfe.

Pour \$8,000, M. H. Mould a vendu à M. J. C. Groves la résidence portant le No 126 de la rue Sainte-Famille.

Pour \$30,000, M. B. Lefebvre a vendu à la Société d'Administration Billaudeau les résidences portant les Nos 219 à 223 de la rue McDougall, Outremont.

On a inscrit hier 38 transferts de propriétés dont les principaux sont les suivants :

Pour \$19,000, M. L. E. Desmarais a vendu à M. E. Desmarais les lots 325-146 et 147 de la Côte Saint-Louis.

Pour \$15,950, M. K. McEvoy a vendu à M. I. Hert le lot 152-2 et une partie du 3 de la Côte Visitation.

Pour \$11,500, M. H. Hogue a vendu à M. C. A. Roy la partie nord-ouest du lot 12-8-25 de la Côte Saint-Louis avec résidences portant les Nos 2191 à 2191a de la rue Hutchison.

Pour \$15,724, M. A. L. Dupont a vendu à M. W. Smarodon, les lots 2-1847 à 1293 du quartier Hochelaga.

Pour \$12,000, M. A. Brunet a vendu à M. A. E. Vadeboncoeur le lot 990-4 du quartier Saint-Louis avec résidences sur l'avenue Laval.

Pour \$10,200, M. M. Bailly a vendu à M. A. Nadu et autres les lots 491-3-1 et 491-4-1 du quartier Saint-Jean-Baptiste avec résidences portant les Nos 1342 à 1346 de la rue Saint-Urbain.

Pour \$8,500, M. A. Hannaford a vendu à M. J. Baré Scott le lot 244-7 de la paroisse de Montréal avec résidence portant le No 30 de l'avenue Springfield.

Pour \$10,000, M. J. MacEwen a vendu à M. G. Rabinovitch le lot 220-3 de la paroisse de Montréal avec résidence portant le No 542 de l'avenue Lansdowne.

Suicide d'un mont-réalais, à Brooklyn

New-York, 2. — Le cadavre du jeune homme trouvé sur Manhattan Beach, hier soir, a été identifié à la morgue de Brooklyn aujourd'hui. C'est celui de Wallace E. Baker, du numéro 5 de Church, Montréal. E. J. Smith, de Toronto, est venu identifier le corps et s'occuper des funérailles. La victime sera inhumée au cimetière Evergreen, de Brooklyn.

Chemin de Fer Canadien-Nord

Service spécial pour la consécration de l'évêque de Joliette, 8 et 9 octobre.

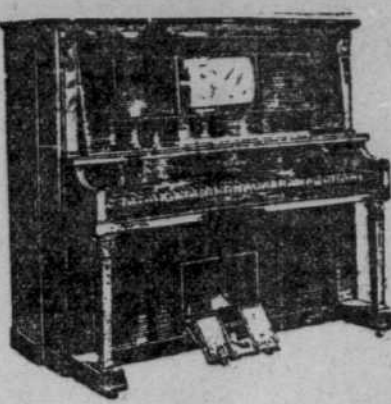
Le chemin de fer Canadien-Nord de Québec, a décidé de donner un train spécial qui partira de la gare de la rue Sainte-Catherine Est à 2.15 p. m., le 8 octobre, et arrivera à Joliette à 3.40 p. m., au retour, partant de Joliette à 10.30 p. m., arrivera à Montréal à minuit, de plus, le 9 octobre, un train spécial partira de Montréal à 8.00 a. m., arrivant à Joliette à 9.25 a. m., et au retour partira de Joliette à 6.30 p. m.

A part ce service de trains spéciaux, les trains réguliers partiront de Montréal tous les jours pour Joliette à 9.00 a. m., 4.45 p. m., et 5.30 p. m., et partiront de Joliette pour Montréal à 7.20 a. m., 9.15 a. m. et 2.38 p. m. Le taux spécial de \$1.10 pour l'aller et le retour sera en vigueur sur les trains qui partiront dans l'après-midi du 8 octobre et sur ceux de l'avant-midi du 9 octobre qui reviendront le 10 octobre.

Feu Mme J. F. McIntosh

Lundi le 29 courant ont eu lieu les funérailles de Mme Marie-Louise Mayer, épouse du Dr J. F. McIntosh de la rue Saint-Denis. Le service a été célébré en l'église Saint-Jean-Baptiste. Un grand nombre de parents et amis ont suivi le cortège funèbre. La défunte laisse pour déplorer sa perte son mari, son fils le Dr J. F. McIntosh, étudiant en médecine à l'école de médecine de Port Hope, et ses filles, Mlle Berthe, Yvette et Lucienne ainsi que ses sœurs Mme d'Arçon, et de Ramme-cour, et ses frères MM. Napoléon et Alphonse Mayer, ce dernier, maître de poste à Ville Emard.

Les porteurs étaient MM. les docteurs C. Bernier, J. Lespérance, A. Audet, A. Duhamel, P. Barrette et N. d'Arçon.



\$495.

\$25. comptant et \$10. par mois

Pourquoi les Pianos Automatiques Remington sont si Populaires

Il y a deux semaines, nous annonçions que nous avions acheté une immense quantité de Pianos Automatiques Remington, à un bas prix exceptionnel d'un grand fabricant des Etats-Unis, ce qui nous mettrait en position de les offrir au très bas prix de \$495 (\$25 comptant et \$10 par mois).

Ce bas prix a rendu les pianos automatiques Remington très populaires. Ces pianos automatiques ont une magnifique tonalité et un superbe fini, étant fabriqués dans une fabrique où l'on n'emploie que des experts.

Ne vous privez pas du plaisir que vous donnera un piano automatique lorsque vous pouvez en avoir un pour \$25 comptant et \$10 par mois.

Venez Entendre Jouer un Remington

dans une de nos salles spéciales de démonstration et vous serez étonné de sa merveilleuse expression—si différente des pianos automatiques ordinaires.

Venez, écrivez ou téléphonez pour informations complètes.

C. W. LINDSAY Limited

512 RUE SAINTE-CATHERINE OUEST et 394 RUE SAINTE-CATHERINE EST.

Magasins aussi à Brockville, Québec et Ottawa

Victrolas et registres dans une grande variété à notre rayon du Victrola.



CONSEIL MUNICIPAL DE LACHINE

Le conseil adopte plusieurs amendements à sa charte qui seront soumis à la prochaine session de la législature. — Réformes municipales.

Il a été décidé hier soir que le conseil de ville de Lachine s'adresserait à la Législature provinciale pour lui demander de faire certaines modifications à la charte de cette municipalité.

Le règlement concernant les changements projetés a été adopté par le conseil.

La ville de Lachine est administrée présentement par huit échevins représentant les quatre quartiers dont se compose la municipalité.

Le premier amendement à la charte serait d'abolir le système électif actuel, c'est-à-dire de mettre au rancart les quartiers; de réduire partant le nombre des échevins à quatre et de le faire élire par tous les contribuables de la ville.

Les autres amendements à la charte se rapportent aux pouvoirs de la municipalité, qu'elle voudrait plus étendus afin de lui permettre: 1o, de changer la méthode d'après laquelle se fait aujourd'hui la nomination des assesseurs; 2o, de régler et désigner les pouvoirs de l'ingénieur de la ville; 3o, de consulter les électeurs par voie de référendum; 4o, de s'assurer des fonds destinés à la publicité et aux réceptions civiques; 5o, d'accorder une exemption de taxe et des exemptions sur les taxes qui seront payées dans un temps spécifié; 6o, de modifier les clauses de la charte concernant les finances, les emprunts, le placement de fonds d'amortissement et d'émettre des dében-

tures; 7o, d'augmenter les pouvoirs concernant les expropriations; 8o, de régler l'installation des services publics dans les rues; 9o, d'amender la loi des licences afin de restreindre le commerce de l'embouteillage de la bière aux maisons de gros et de détail et aux syndicats.

Il a aussi été question au cours de la séance d'augmenter le salaire de l'aviseur légal.

Plusieurs plaintes ont été faites par les citoyens de Lachine concernant le mauvais état de l'eau. Le médecin attitré de la ville a reçu l'ordre d'en faire une analyse détaillée.

Les travaux que fait actuellement dans les rues de Lachine la M. L. H. & P., ont aussi été l'objet de plusieurs plaintes logées contre la compagnie.

Le conseil a refusé aux Juifs faisant le commerce des viandes d'ouvrir leurs étals dimanche, de 5 à 10 heures a. m. durant le présent mois. Cette demande était motivée par le fait que les trois semaines de réjouissances de la nouvelle année juive tombent au calendrier d'octobre.

Hier soir, un poteau de la Compagnie électrique ayant pris feu, la ville fut plongée pendant plusieurs heures dans l'obscurité.

Kayle Amovick, demeurant au No 60 de la rue Saint-Louis, a été condamné hier par le recorder J. A. Robillard, à une amende de \$30.00 pour vente illégale de bière.

de Toronto, passagers et cargaison générale; Rock Ferry de Fair aven, charbon; Alexandria de Brighton, passagers et cargaison générale; Advance, de Port Colborne, 1,126 tonnes de céréales.

En Bas: Edmonton, Port William à Montréal, blé; Kilmount, Port William à Montréal, blé; Robert Wallace, Superior à Montréal, blé; Rosemount, Port William à Montréal, blé; City of Hamilton, Détroit à Montréal, cargaison générale; John Sharples, Conneaut à Montréal, charbon; Yorkton, Port Colborne à Montréal, orge et blé.

En Haut: Gordon, Montréal à Port William, cargaison générale; Wahconah, Montréal à Port William, cargaison générale; Cadillac, Oswego à Toledo, vide; Ilocoma, Montréal à Cleveland, vide.

En Bas: Séguin, Port Colborne à Montréal, blé; Glen Ellah, Duluth à Montréal, blé; Westmont, Port Arthur à Montréal, blé; Dunell, Port Colborne à Montréal, blé; Montréal, Chicago à Prescott, maïs.

Le "Reine-Marie" a atteint une vitesse de 35.7 nœuds.

Londres, 3. — Le dernier croiseur de combat mis en service, le "Queen Mary", a atteint, aux récentes épreuves, en donnant sa pleine mesure, la vitesse de 35.7 nœuds à l'heure, ce qui équivaut à 41 milles à l'heure. Le navire le plus rapide de la marine après lui est le "Princess Royal", avec une vitesse de 32.7.

La presse allemande a vanté son croiseur de combat "Seydlitz", qui développe un pouvoir de 100,000 chevaux-vapeur, mais le "Queen Mary", avec 65,000 chevaux et d'autres navires britanniques sont les plus rapides.

NAVIGATION INTERIEURE. Canal Iachine, en haut: Easton à Port Colborne, vide; L. W. Robin, qui équivaut à 41 milles à l'heure. Le navire le plus rapide de la marine après lui est le "Princess Royal", avec une vitesse de 32.7.

En Bas: Nevada, de Port William, 1,350 tonnes de céréales; Saskatoon, de Fair Haven, charbon; L. W. Robin, de Charlotte, charbon; Belleville

FOURRURES

Achetez vos fourrures au prix du gros. Le plus gros assortiment de

MANTEAUX EN MOUTON, PARURES EN VISON, PARURES EN RENARD, EN PHOQUE DE LA BALTIQUE, ETC.

Laberge, Chevalier Co. 509 Rue Saint-Paul

Mort tragique d'un baronnet anglais à Paris

Paris, 3. — Sir Frederic William Williams, Bart, de Pillard, North Devon, est mort mercredi après-midi à l'âge de trente-cinq ans, à l'hôpital municipal de Paris, après avoir pris une dose d'éther trop forte.

Le défunt avait succédé au titre en 1905, étant venu à Paris en janvier 1913 et avait passé le mois de février à Nice. Il habitait de luxueux appartements rue de La Rochefoucauld, à Montmartre. On dit qu'il avait l'habitude de l'usage des narcotiques. Un officier anglais vint chez lui mercredi, mais il ne put pénétrer dans son appartement. Finalement, il enfoua la porte et trouva sir Frederic étendu sans connaissance sur un divan.

Un médecin fut appelé mais ne put le ramener à la vie et on le transporta à l'hôpital. Lady Williams, mère du défunt, fut avertie, mais elle n'arriva à Paris que trois heures après sa mort.

L'habitude des drogues est commune à Montmartre. Les garçons de nuit dans les appartements agissent, dit-on, comme intermédiaires et font un commerce lucratif de drogues dangereuses.

Feu Bruno Normandin

Longueuil, 1. — La ville de Longueuil vient de perdre un de ses principaux citoyens dans la personne de M. Bruno Normandin qui fut pendant plusieurs années maire de cette ville. M. Normandin est décédé à sa demeure, rue Longueuil, mardi, le 30 septembre, après une longue maladie courageusement supportée.

Ses funérailles ont lieu à Longueuil, samedi, le 4 octobre, à 9 heures a. m.

Les Orangistes de Winnipeg combattent le Home Rule

Winnipeg, 2. — La loge orangiste L.O.S. No 1 de cette ville a adopté une résolution qui sera envoyée à Sir Edward Carson, par laquelle elle offre un régiment de cinq cents hommes dressés à la vie militaire pour aller combattre le Home Rule. Cette résolution félicite aussi l'agitateur orangiste de la lutte magnifique qu'il a faite et déclare qu'il y a un grand nombre de citoyens prêts à retourner en Irlande pour lutter pour la cause.

Un comité spécial a été nommé dans le but de s'occuper des finances affectées à l'envoi de ce régiment, s'il y a lieu.

Ce journal est imprimé au No. 71a, rue Saint-Jacques à Montréal. "Le Patriote" (à responsabilité limitée), Henri Bouscass, directeur-gérant.

LE PACIFIQUE CANADIEN

TORONTO

*9.05 a.m. et *10.00 p.m. à la gare UNION WAGON-OBSERVATOIRE BIBLIOTHEQUE. *11.00 p.m. à la gare de la rue Yonge WAGONS A COMPARTIMENTS ET WAGONS-LITS ÉCLAIRÉS À L'ÉLECTRICITÉ.

ASSEMBLÉE POLITIQUE, À ST-JEAN, Qué. Départ par les trains de l'après-midi, le 3 octobre et tous les trains le 4 octobre. Limité de retour, 4 octobre. De Montréal, et retour, 90c.

CONSECRATION, JOLIETTE, 9 OCT. Service de trains spéciaux

Dep. Place Viger 2 p. m., 8 Oct
Dep. Joliette, Saginaw, 10 p. m., 8 Oct
Dep. Place Viger 7.30 a. m., 9 Oct
Dep. Joliette, Saginaw, 5.00 p. m., 9 Oct
Dep. du Mile-End, 15 minutes plus tard.

EXCURSION DE COLONISATION AU NOUVEAU CANADA

Dep. 7 Oct. Retour, 7 Nov

TAUX REDUITS POUR LA COTE DU PACIFIQUE

Jusqu'au 10 octobre
Vancouver, Victoria, Seattle, Portland, San Francisco, etc.

EXCURSIONS DE COLONS

Billets d'aller et retour armés pour Winnipeg, Edmonton et autres intermédiaires. Tous les mardis jusqu'au 28 octobre.

BUREAUX DES BILLETS : 141-143 rue Saint-Jacques, Tél. Main 8125 ou à l'Hôtel Windsor, et aux gares Place Viger et Windsor.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

La seule voie double.

MONTREAL et TORONTO

Quatre trains directs armés pour les deux villes. Aménagement supérieur. Wagon à compartiments "Club" au train de 10 h. 30 du soir.

L' "INTERNATIONAL LIMITED" Le train le plus beau et le plus rapide au monde.

Montreal-Toronto-Chicago, à 9 h. du matin. Tous les jours.

TAUX REDUITS POUR LA COTE PACIFIQUE

Dep. jusqu'au 10 octobre

Vancouver, Portland, San Francisco, Los Angeles, etc.

ASSEMBLÉE LIBÉRALE

Saint-Jean et retour, 90c

Départ par les trains de l'après-midi et tous les trains à l'octobre; retour à l'octobre.

CHANGEMENT D'HORAIRE

Un changement dans l'horaire des trains de banlieue sera fait le 6 octobre. Des horaires contenant tous détails seront fournis sur demande aux agents du Grand-Trunk.

BUREAUX EN VILLE

122 rue Saint-Jacques, au-dessus de l'Hotel Windsor, et au Grand Bonaventure.

LA COMPAGNIE DES TERRAINS DE LAPRAIRIE, LIMITEE

AVIS est donné au public qu'en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le législateur de la province de Québec, des lettres patentes en date du dix-neuf septembre, 1913, constituant en corporation MM. Joseph Charruau et Edouard Charruau, agents d'immobilier, Joseph Philippe Tremblay, notaire, Paul Dumont, comptable, et Alphonse de Larochelle, étudiant en loi, de la cité de Montréal, dans les buts suivants:

Faire l'acquisition de l'immeuble décrit comme suit: lot 10, situé par le numéro 544, de la rue Saint-Jacques, et le lot 545, de la rue Saint-Jacques, et la concession de la cote de la Grande Colline, connue et désignée sous le nom de "La Grande Colline" (545), des plans et livre de révoir officiels de la paroisse de Laprairie, laquelle parcelle d'un côté à l'ouest par le numéro 546, et de l'autre côté à l'est par le numéro 547, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 548, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 549, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 550, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 551, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 552, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 553, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 554, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 555, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 556, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 557, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 558, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 559, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 560, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 561, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 562, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 563, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 564, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 565, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 566, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 567, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 568, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 569, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 570, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 571, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 572, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 573, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 574, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 575, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 576, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 577, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 578, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 579, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 580, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 581, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 582, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 583, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 584, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 585, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 586, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 587, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 588, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 589, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 590, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 591, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 592, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 593, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 594, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 595, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 596, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 597, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 598, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 599, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 600, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 601, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 602, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 603, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 604, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 605, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 606, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 607, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 608, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 609, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 610, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 611, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 612, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 613, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 614, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 615, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 616, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 617, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 618, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 619, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 620, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 621, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 622, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 623, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 624, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 625, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 626, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 627, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 628, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 629, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 630, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 631, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 632, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 633, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 634, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 635, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 636, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 637, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 638, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 639, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 640, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 641, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 642, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 643, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 644, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 645, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 646, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 647, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 648, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 649, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 650, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 651, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 652, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 653, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 654, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 655, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 656, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 657, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 658, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 659, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 660, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 661, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 662, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 663, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 664, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 665, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 666, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 667, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 668, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 669, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 670, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 671, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 672, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 673, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 674, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 675, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 676, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 677, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 678, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 679, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 680, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 681, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 682, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 683, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 684, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 685, de ladite rue Saint-Jacques, et le lot 686, de ladite rue Saint-Jacques

TEMPERATURE

Bulletin d'après le thermomètre de Hearn & Harrison, 10-12 rue Notre-Dame Est.
R. de MESLE, Gérant

Aujourd'hui maximum : 59
Minimum : 43
Même date l'an dernier : 63
Même date l'an dernier : 45

BAROMETRE

2 h. matin, 29.62; 11 h. matin, 29.64.
midi, 29.65.

DEMAIN

Neige, suivi de beau temps.

(Service de la Presse Associée)

Toronto, 3. — Il a plu dans presque tout le Dominion hier, des Provinces Maritimes à celles de l'Ouest le plus reculé. On annonce du beau temps pour aujourd'hui et demain.

Lancet et Boile, George, Haut St-Laurent et Ottawa : Assez beau et plus frais. Demain, beau.

Bas Saint-Laurent et Gouffé : Frais, quelques averses aujourd'hui et demain.

Provinces Maritimes : Quelques averses locales. Demain, nuageux.

SAMEDI, 4 OCTOBRE
S. François d'Assise, confesseur.
Lever du soleil : 6 h.
Coucher du soleil : 5 h. 37.
Lever de la lune : 11 h. 55.
Coucher de la lune : 7 h. 55.
Du 4 au 9 brumeux.

Le "Franc Parler"

(De notre correspondant)

Québec, 3. — Le premier numéro du *Franc Parler*, le nouveau journal hebdomadaire dont M. Armand Lavergne est le directeur propriétaire, paraîtra demain. Il sera publié à quatre pages et contiendra, entre autres articles, les suivants : Notre journal, par Armand Lavergne; Les Affaires Municipales, par Paul Côté; Billet du samedi, par Montjoye; L'intérieur de la Meule, (article sur le contrat de l'Hôtel des Postes), ainsi qu'une chronique financière, et des notes politiques, sociales et militaires.

Banquet en l'honneur de M. R. L. Borden

Québec, 3. — Son Honneur le maire Drouin a reçu hier un télégramme du premier ministre où il se montre très satisfait du choix de la date du 22 octobre pour le banquet qui lui sera offert par les citoyens de Québec.

Winston Churchill se promène en aéro

(Service de la Presse Associée)

Londres, 3. — Winston Churchill a pris hier, partant de Cromwell Road, il a d'abord fait une excursion dans un biplan Farman, avec le lieutenant Longmore, s'élevant à une hauteur de 1500 pieds. Il a fait ensuite une longue envolée dans un monoplan. Le voyage dura 45 minutes.

Le Due d'Orléans dans l'Amérique du Sud

(Service de la Presse Associée)

Lima, Pérou, 3. — Le Prince Louis Philippe, duc d'Orléans et prétendant au trône de France, est arrivé ici, hier. Il voyage incognito sous le titre de comte de Villiers.

Une nouvelle paroisse

M. l'abbé Tremblay, ancien chapelain des Sœurs Grises à Châteauguay, a pris possession dimanche dernier, de la cure de la nouvelle paroisse de Saint-Pierre des Cascades, qui compte 70 familles.

Le nouveau curé a été l'objet d'une belle manifestation à son arrivée dans la paroisse.

Suicide d'un jeune officier français

Paris, 3. — Après avoir écrit plusieurs lettres d'adieu, Gaston Hupen, capitaine d'artillerie dans l'armée française, issu d'une des meilleures familles de Fontainebleau, s'est suicidé hier en se tirant une balle en pleine poitrine.

Le jeune officier s'était retiré dans sa chambre pour perpétrer son crime. Aussitôt son dernier adieu fait, il prit une pièce d'argent qu'il lança en l'air jouant ainsi sa vie à pile ou à face. Le hasard voulut sa vie : il la lui donna sur le champ.

On croit que ce suicide doit être attribué à une dispute qu'il venait d'avoir avec des officiers de ses amis.

Une réunion de protestation

(Service particulier)

Les Trois-Rivières, 3. — La réunion tenue ici l'autre jour par MM. Verville, Armand et certains de leurs amis a suscité en ville les plus vifs commentaires. La Corporation Ouvrière Catholique ayant été mise en cause au cours de la réunion, ses chefs préparent une grande réunion de protestation qui aura lieu dimanche soir à huit heures.

Exposition universelle

L'échevin L. A. Lapointe demandera au maire, à la prochaine séance du conseil, de convoquer une assemblée des citoyens pour lancer l'idée d'une exposition universelle pour 1907, cinquantenaire de la Confédération.

Les membres de la Compagnie d'Exposition Industrielle devront être tout particulièrement invités pour rendre compte du travail qu'ils ont fait jusqu'ici.

Les Rédemptoristes à Sherbrooke

Les révérends Pères Fortier, Paré, Lemire et Léon, du couvent des rédemptoristes à Hochelaga, ont quitté Hochelaga pour aller continuer leur ministère à la maison de l'Ordre à Sherbrooke.

M. Omer Goyette ira en Appel

M. Omer Goyette, avocat, que nous avons rencontré ce matin, nous déclare qu'il en appellera, devant la Cour de Circuit du District de Beauharnois, du jugement rendu contre lui, pour avoir tué du gibier en zone prohibée.

"Je combattrai la décision du magistrat", dit-il, "tant sur le fond que sur la forme."

POUR L'EMBELLEMENT DE LA CAPITALE

Ottawa, 3. — La commission d'embellissement de la Capitale s'est réunie hier, pour la première fois.

Elle se compose de MM. H. S. Holt, sir Alex. Lacoste, de Montréal, Frank Darling et Horne Smith, de Toronto et des maires d'Ottawa et de Hull.

LE NOUVEAU COLLEGE DE BEAUCEVILLE

(De notre correspondant)

Québec, 3. — Les fêtes qui ont eu lieu hier à Beauceville à l'occasion de la bénédiction du collège industriel qui vient d'être construit, ainsi que d'une statue du Sacré-Cœur, ont eu un éclatant succès. On remarquait, parmi ceux qui y ont assisté, M. l'abbé Dionne, curé de Saint-Georges de Beauce, représentant de Sa Grandeur Mgr L. N. Bégin; Sir Lomer Gouin et Lady Gouin, M. l'abbé Lambert, curé de Beauceville; le R. Frère J. Emerie, provincial des Frères Maristes, directeur du Collège; le R. Frère Sainclair, directeur du collège des Frères à Lévis; le sénateur Godbout, l'hon. E. Robitaille, conseiller législatif, l'hon. C. F. Delage, président de l'Assemblée Législative et Mme Delage; M. A. Godbout, député; M. L. Cannon, député et plusieurs autres.

M. P. A. Angers, ex-maire, présentait une adresse de bienvenue à Sir Lomer Gouin à laquelle le premier ministre répondit.

La bénédiction du collège et de la statue du Sacré-Cœur fut faite par M. l'abbé Dionne, puis les RR. FF. Maristes présentèrent à Sir Lomer Gouin, une adresse. Dans sa réponse, le premier ministre, parla du développement considérable de l'instruction élémentaire dans notre province, pendant la dernière décennie et dit qu'il est la première du pays sous le rapport de la culture intellectuelle, grâce à l'initiative des clercs et des colporteurs classiques qui, dit-il, sont des phares lumineux qui éclairent la terre canadienne.

D'autres discours furent prononcés par M. Godbout, député de Beauce, M. M. Cy. Delage et Lucien Cannon.

M. le curé Lambert a exprimé ensuite ses remerciements à tous ceux qui ont contribué au succès de la fête.

Le collège de Beauceville sera un véritable ornement pour cette ville. Il a coûté \$45,000 et le gouvernement provincial a donné \$10,000. Il y a actuellement une quinzaine de frères et environ 160 élèves.

Le "Franc Parler"

(De notre correspondant)

Québec, 3. — Le premier numéro du *Franc Parler*, le nouveau journal hebdomadaire dont M. Armand Lavergne est le directeur propriétaire, paraîtra demain. Il sera publié à quatre pages et contiendra, entre autres articles, les suivants : Notre journal, par Armand Lavergne; Les Affaires Municipales, par Paul Côté; Billet du samedi, par Montjoye; L'intérieur de la Meule, (article sur le contrat de l'Hôtel des Postes), ainsi qu'une chronique financière, et des notes politiques, sociales et militaires.

AU CONGRES ANGLICAN

PARLANT DE LA NEGROPHOBIE QUI EXISTE AUX ETATS-UNIS, SIR SYDNEY OLIVIER DECLARE QUE LA DIFFERENTIATION DES RACES CONSTITUE DES AGENTS DE SCHISME.

Southampton, 3. — Le congrès de l'Eglise d'Angleterre s'est occupé des problèmes de races au cours de ses débats d'hier.

Sir Sydney Olivier, qui était gouverneur de la Jamaïque de 1907 à la fin de 1912, a émis la prétention qu'aucune solution de la question nègre n'est possible en Amérique si ce n'est par un désaveu formel des démarcations ethniques et de la théorie de la différenciation des races. Il a exprimé l'opinion que la négrophobie dans une population mixte est la source de danger la plus active.

Les études et les observations que j'ai faites aux Etats-Unis et aux Antilles, dit-il, m'ont amené à cette conclusion.

Les politiciens américains et colonaux, et les hommes publics ne sont pas des abolitionnistes d'Exter Hall ni des missionnaires évangélistes chrétiens. Je ne m'attends pas à ce qu'ils adoptent les méthodes des missionnaires; je n'approuve pas non plus tout leur programme politique. Mais on ne peut ignorer que les convictions des hommes qui ont jeté les bases du développement pacifique de la société en Jamaïque étaient des démocrates humanitaires, et par-dessus tout, incontestablement chrétiens.

"Si on maintient la différenciation des races, elle augmentera les discordes civiles. Dans la proportion où la population du Sud des Etats-Unis est mélangée, elle doit activer l'obscurité préparatoire de la guerre civile et de la rébellion."

Si les hommes d'Etat et les citoyens prennent une direction contraire, je ne dis pas qu'ils atteindront immédiatement la paix civile, mais j'ai confiance qu'ils suivront la route qui y conduit.

"La solution de la difficulté comporte la discipline pour le blanc comme pour le noir."

E. D. Morel, qui a consacré une partie de sa vie à libérer le Congo de l'esclavage, s'est élevé contre la politique de lord Morley, que les conditions du travail sous les tropiques doivent nécessairement être injustes et inhumaines. L'acceptation de cette théorie voudrait dire que le développement économique des tropiques ne peut se réaliser que par la sujétion des races de couleur au travail servile.

Le succès du travail libre dans plusieurs parties de l'Afrique contre dit la prétention de lord Morley.

Le chanoine William Leighton Crane dit que les relations actuelles des nations sont un anachronisme violent, barbare et antisocial. Si c'était un cas individuel, au lieu d'être un cas de folie nationale, le rite du monde l'aurait depuis longtemps fait disparaître.

Sir Ernest Lawton déclare que la doctrine d'équilibre des puissances a favorisée la guerre au lieu de favoriser la paix.

Le meurtre d'Ulverton

La cause est fixée au 22 octobre.

Arthabaska, Qué., 3. — La Cour du Banc du Roi se saisira le 22 octobre prochain de la cause d'Ellsworth Cross, Selby Bridge et Herbert B. Cross, impliqués dans le meurtre d'Ulverton, survenu le 23 avril dernier.

Les trois accusés présumés du meurtre de Frank Cross sont maintenant sous caution (\$10,000 chacun).

La cour sera présidée par le juge Pouliot.

Louis Noël établit un nouveau record

(Service de la Presse Associée)

New-York, 3. — Un éblouissement de Londres dit que l'oplan de 120 c.v. appartenant à Graham White, et piloté par Louis Noël a battu tous les records hier à Herndon en faisant une envolée de 19 minutes et 47 secondes (600 pieds d'altitude), en ayant à son bord 10 passagers, soit un pesantier. (La quantité de pétrole comprise), de 1,517 lbs 1-2.

UNE SENSATION DANS LA COLONIE ITALIENNE

Benadetto de Paoli, fonctionnaire, attaché au consulat-général d'Italie à Montréal, est arrêté à midi, après avoir avoué au consul qu'il a employé pour des fins personnelles, plusieurs milliers de piastres que des membres de la colonie l'avaient chargé d'envoyer en Italie.

LA GENEROSITE DU MARQUIS DURAZZO EST CAUSE QUE LES VICTIMES DE DE PAOLI NE PERDONT PAS UN SOU

Grâce à la générosité du marquis E. Durazzo, consul général d'Italie au Canada, une panique financière vient d'être évitée parmi les nombreux travailleurs d'origine italienne de cette ville.

Il existe à Montréal, une société, dite Société d'Immigration Italienne No 1, dont le marquis E. Durazzo est président honoraire, ex-officio. Cette société, outre ses fins d'immigration, comprend une banque, en quelque sorte d'épargne où les Italiens vont déposer l'argent qu'ils désirent envoyer à leurs familles en Italie. La banque de Naples est la banque officielle de la société, et se fait représenter à Montréal par la banque d'Hochelaga.

Il y a un an, la société décida, pour certaines raisons, de ne plus donner cours à cet échange financier. Le consul, cependant, comprenant toute l'utilité de l'avantage pour ses compatriotes d'une telle banque décida d'en continuer les opérations, tout en en prenant la responsabilité. A cet effet, il nomma Benadetto de Paoli, déjà employé au consulat, comptable de cette banque.

Devant quitter le Canada pour l'Italie, le marquis Durazzo fit appeler, il y a quelques semaines De Paoli, et lui demanda de produire les livres afin de vérifier l'exactitude des montants versés et voir en même temps, comment allaient les affaires.

Après un examen sommaire, le marquis s'aperçut qu'il manquait \$6,500. Interrogé, De Paoli avoua avoir dépensé cette somme pour des fins personnelles. Saisissant aussitôt toute l'étendue de la situation, le consul cacha à la banque de Naples, le montant de \$6,500, représentant la somme disparue, prévenant ainsi un désastre chez les travailleurs de cette ville.

Au lieu de congédier Paoli, le consul le garda afin de pouvoir se rendre compte exactement de la situation.

Samedi dernier, le consul Durazzo se rendit à New-York, où il alla voir le représentant-général d'Amérique, de la banque de Naples. Après avoir étudié l'affaire, le représentant-général décida d'envoyer à Montréal deux comptables, afin de vérifier les livres. Ceux-ci arrivèrent en cette ville lundi dernier et après une enquête minutieuse, ils découvrirent un nouveau déficit de \$1,000, ce qui éleva à \$7,500 le montant de la somme disparue.

C'est alors que le marquis Durazzo fit émettre un mandat d'arrestation contre Paoli. M. Desaulniers, assistant grand connétable, a arrêté l'accusé à midi, aux bureaux du consulat.

Mrs. Greenshields, Greenshields et Languedoc représentent le consulat dans cette affaire.

A PROPOS DE THEATRES LE TUNNEL DU MONT-ROYAL

ON AMENDERA LE REGLEMENT ACTUEL A CAUSE D'UNE ANOMALIE QUI EMPECHE LES AMELIORATIONS AUX IMMEUBLES ACTUELS.

Les sections de la loi du bâtiment qui concernent les théâtres seront bientôt l'objet d'un amendement important que présentera M. A. Chausse, directeur de la construction.

Telle que rédigée à l'heure actuelle, la loi municipale n'est pas rétroactive, mais elle déclare que tout théâtre qu'on construira ou qu'on modifiera, subseqüemment à son adoption, devra être à l'épreuve du feu et conforme à d'autres conditions mentionnées par le règlement.

Cette loi fut passée en 1901 et tous les théâtres qui existaient alors furent exemptés de ces conditions, tant qu'on ne les modifierait pas. Or ils étaient construits de telle façon que pour les rendre conformes au règlement il faut les reconstruire de fond en comble. Les propriétaires ont donc préféré ne rien changer aux édifices, excepté dans certains cas où l'on a fait des améliorations équivalent à une modification. Ces derniers tombent donc sous le coup de la loi, d'où des difficultés qui ont amené un refus de permis d'ouvrir.

On se trouve donc en face de cette situation que les théâtres améliorés ne peuvent légalement ouvrir leurs portes et que ceux qui ne le sont pas peuvent recevoir du monde. Dans un cas, les choses en sont arrivées à un point qu'il n'est plus possible de faire autrement que d'arriver à la conclusion qu'il faut l'amender. Cet amendement consistera dans l'omission des mots "ou modifiés".

La commission des services électriques a écrit aux commissaires que les fils et les poteaux ont disparu de la rue Sainte-Catherine le 1er mai 1914 et elle recommande d'avertir tous les propriétaires d'arranger leurs installations électriques pour que les raccords soient faits pour que le réseau souterrain soit prêt pour cette date dans la rue Sainte-Catherine et la rue Bleury qui sera prête dans le courant de l'été suivant.

La commission recommande aussi au conseil municipal d'adopter un règlement obligeant tous les constructeurs à faire leurs installations électriques de façon à raccorder avec le réseau souterrain dès qu'il sera prêt.

Les commissaires ont transmis cette lettre à M. Laurendeau pour un rapport sur le projet de règlement soumis par la commission.

LA CONFERENCE IMPERIALE

L'Australie est prête à y envoyer un délégué, mais à une condition. — CE QUE DIT LE "MORNING POST".

Londres, 3. — Une déclaration reçue par câble d'Australie au sujet de la conférence de la défense impériale, convoquée pour le commencement de l'année prochaine, représente cette conférence comme un projet sérieux que comme une chose décidée. L'Australie, il est vrai, désire la conférence; mais elle préférerait un arrangement qui lui permettrait de consulter le comité de la défense et d'avoir ainsi une sorte de conférence. A une conférence générale au commencement de l'année prochaine, on objecte que l'Angleterre est absorbée par des questions de politique intérieure, que le sort du gouvernement australien est incertain, et que la situation politique en Afrique du Sud n'est pas fixée non plus. Le Canada et la Nouvelle-Zélande seuls paraissent à l'Australie solidement assis, mais M. Borden, croit-on, préférerait attendre une conférence impériale plénière.

En ce qui concerne l'élaboration finale de la politique navale, le "Morning Post" dit que les arrangements de 1907 doivent être reconsidérés, parce qu'on peut les regarder comme périmés. Il semblerait possible d'avoir une conférence le printemps prochain, bien qu'à l'heure actuelle les circonstances soient contraires. La question de la défense impériale, dit-il, a besoin d'être discutée de nouveau à la lumière des derniers développements.

A propos de charbon

La proposition du grand jury de substituer l'anthracite au charbon mou pour les fabriques et le rapport demandé à M. E. O. Champagne, inspecteur des chaudières, par les commissaires, suscitent des commentaires à l'Hôtel de Ville. Certains prétendent que l'usage exclusif de l'anthracite, tout en diminuant la fumée, entraînera un rendement de pouvoir bien moins élevé que le charbon mou et qu'il forcera tous les propriétaires qui se servent aujourd'hui de charbon mou à faire des dépenses élevées pour modifier leurs fournaies.

Les membres du conseil qui s'occupent de la question déclarent qu'il faudra prendre ses précautions avant de faire un règlement à ce sujet, car, disent-ils, la substitution de l'anthracite au charbon mou ne serait pas le seul moyen de faire diminuer le fléau de la fumée.

Le bill du tarif

(Service de la Presse Associée)

Washington, 3. — Le vice-président Marshall a apposé sa signature au nouveau bill du tarif à l'heure 34 cet après-midi. Le président Wilson donnera sa sanction officielle à neuf heures, ce soir.

A Laval

Les cours de la faculté de médecine sont ouverts depuis mercredi dernier. Les joyeux carabins ne ont inaugurés avec les bannières traditionnelles et le tintamarre ordinaire.

LE CORONER DEMANDERA UN ASSISTANT

Le coroner McMahon a disposé ce matin, sommairement, des cas suivants :

Nikita I. U. Kusick, dont nous racontions ailleurs la fin tragique. James Stones et un nommé Lagacé, tous deux décedés à la prison de Bordeaux hier.

Arthur Hodd, 25 ans, employé de la Dominion Bridge Co., qui a succombé à une intoxication causée par l'absorption d'une trop forte dose de cocaïne. Le défunt demeurait rue Fortifications.

Voici le rapport des enquêtes tenues par le coroner dans le mois de septembre :

Cent rapports ont été faits pour 110 morts. Sur ce nombre, il y a eu 34 morts subites, 11 accidents de chemins de fer, 8 chutes accidentelles, 8 noyades, 7 morts subites à la prison, 6 morts causées par des brûlures, 7 accidents par l'électricité, 6 cas d'enfants morts-nés, 3 accidents de tramways, 2 accidents de travail, 2 accidents d'ascenseurs, 2 asphyxies, 2 accidents d'automobiles, 1 empoisonnement, 1 accident de dynamite.

Il y a eu verdict de meurtre, 3 verdicts d'homicide et 2 verdicts de suicide.

Le coroner fait remarquer que le travail a considérablement augmenté et augmente tous les jours au bureau du coroner, si bien qu'il se verra forcé de demander au gouvernement de lui donner un assistant.

LES LIBERAUX DE HUNTINGDON

ILS CHOISISSENT UN CANDIDAT A LA SUCCESSION DE FEU W. H. WALKER.

Huntingdon, 3. — L'Association libérale du comté de Huntingdon s'est réunie hier pour choisir un candidat à l'élection législative qui aura lieu, pour le remplacement de feu W. H. Walker. M. R. W. Blair, de Hemmingford, président de l'Association, présidait l'assemblée.

Deux candidats furent proposés : M. Andrew Phillips, encaisseur et agent d'assurance, de Huntingdon, et M. R. W. Blair, marchand de meubles, de Hemmingford.

Le premier tour de scrutin donna 39 voix à M. Phillips et 33 à M. Blair. Au cinquième tour, Phillips avait 41 et Blair 31. Sur les soixante-cinq délégués de l'Association, soixante-deux étaient présents, et il ne paraissait pas possible d'obtenir les deux-tiers des votes pour l'un ou l'autre candidat.

M. Blair se retira alors en faveur de M. Phillips et le choix de ce dernier fut déclaré unanime.

Le candidat fit un discours, ainsi que MM. James Robb, M. P., de Valleyfield, P. S. G. Mackenzie, trésorier provincial, et M. J. L. Décarie, secrétaire provincial.

M. Phillips est bien connu dans tout le comté et les libéraux sont d'opinion qu'il n'aura pas d'opposition. S'il y a un scrutin, ce sera probablement vers la fin d'octobre.

LE BETON TROP MINCE

M. BARLOW, INGENIEUR EN CHEF DE LA VOIRIE, FAIT ARRETER LES TRAVAUX DE PAVAGE DE LA RUE JOLLETTE ET ENVOIE SON RAPPORT AUX COMMISSAIRES.

M. J. R. Barlow, ingénieur-surintendant de la Voirie et chef par intérim du service des travaux publics, a envoyé aux commissaires un rapport dans lequel il déclare que sur les plaintes formulées par les propriétaires intéressés il est allé examiner la fondation de béton faite pour recevoir un pavage d'asphalte, rue Jollette, et qu'il a trouvé que le béton, tout en étant d'excellente qualité, n'avait pas l'épaisseur voulue, étant au moins d'un pouce moins épais que le demandent les droits. Nous n'avons trouvé que cinq mètres au lieu de six pouces, dit M. Barlow.

En attendant que les commissaires décident ce qu'ils feront, M. Barlow a suspendu les travaux. Il déclare qu'il aurait dû faire recommencer tout ce pavage, mais la saison est trop avancée et comme le béton est après tout bon, il recommande de faire une retenue de 25 sous par verge à la Compagnie Warner-Quinlan, qui a l'entreprise du pavage.

Les commissaires demandent l'avis du bureau des avocats sur ce qu'ils peuvent faire.

Quatre personnes blessées dans un accident d'auto

La machine dévale dans un remblai du chemin Sainte-Catherine, hier soir, et les occupants de la voiture sont blessés.

Un grave accident d'auto s'est produit hier soir, sur le chemin Sainte-Catherine, près de la rue Decelles. Une automobile conduite par le chauffeur Charrier et dans laquelle se trouvaient M. et Mme Arthur Bastien et leur fils âgé de neuf ans, dévala dans un ravin de 12 pieds de profondeur et les occupants de la voiture furent blessés.

Un passant avertit les hommes du poste de police No 18 qui s'empressèrent de se porter au secours des blessés. M. B. Boyer se joignit à eux.

Le lieutenant Saint-Jean fit transporter au poste les blessés dans l'ambulance de l'hôpital Western vint les chercher.

En attendant l'arrivée de l'ambulance, le Dr Charette, donna les premiers soins aux blessés. Mme Bastien a regagné son domicile 372 rue de l'Épée à Outremont. Elle souffre de douleurs dans la région dorsale.

A l'hôpital Western, on nous dit que M. Bastien souffre de contusions générales et qu'il a un bras cassé. Le petit garçon a le nez cassé et probablement le crâne fracturé. Il est sans connaissance.

Le chauffeur Charrier souffre de douleurs dans la région thoracique. Quant à l'automobile elle est bien endommagée au fond du ravin.

Où Acheter Demain

(Enregistré conformément à la loi du Parlement du Canada, par L.-P. Deslongchamps, au Ministère de l'Agriculture)

La Compagnie JARDINIÈRES D'INTERIEUR

Belles jardinières en terre cuite d'Italie, directement importées par nous; elles sont joliment sculptées et de toutes dimensions. Prix : \$33.00 à \$133.00 chacune.

533 Ste-Catherine Est
1827 Ste-Catherine Est
327 St-Laurent
86 St-Pierre

AVEZ-VOUS BESOIN ?

D'un Poêle? d'une Fournaise?

Venez donc aller voir nos lignes. Nous en avons un bel assortiment à des prix raisonnables.

J. N. Archambault
949 rue Saint-Denis, coin Rachel

PHARMACIE

Lecours et Lancot

310 STE-CATHERINE EST
Coin St-Denis, Montréal.
Téléphones : Est 4608-833-2770

Entretiens Quotidiens

JOURS D'AUTOMNE, qu'ils soient ensoleillés ou non, n'en sont pas moins des temps à rhumes.

Les Pastilles LIBERIA contre l'enrouement et les laryngites.

Le Sirop de SAVOYANE COMPOSE, contre la toux, sont des remèdes efficaces et recommandables.

TEL EST 4510

Dupuis Frères

Le Magasin du Peuple
447 SAINTE-CATHERINE EST

N'oubliez pas de lire notre annonce de demain. Vous y trouverez de merveilleuses occasions pour lundi.

D. GAGNON & CIE

Magasin à Rayons

Angle ST-LAURENT et DORCHESTER

TAPIS ET PRELARTS

Nous excellons dans ce département, quel que soit l'article que vous désirez, nous l'avons parmi cette foule de marchandises.

Tapis, russes, carpettes de jute, à 22c, 25c, 29c, 39c.

Rug tapestry en velours, \$1.00, \$1.15, \$1.25, \$1.50, \$2.00, \$2.50.

Square tout d'un morceau, à \$5.75, \$6.25, \$7.00, \$8.00, \$9.00 et plus suivant la grandeur.

Prelarts épais, à l'huile, toutes les largeurs, à 36c, 40c, 45c.

Linoléums épais, pour salle à dîner, cuisine, passage, à 45c, 55c, 65c.

Aussi rideaux, portières, draps de lit, oreillers, couvertures, confortables.

N.-G. Valiquette

LIMITÉE

Grand Magasin de Meubles
471-477 Ste-Catherine Est

Nous annonçons dans une autre page des Cabinets de cuisine et trois spéciaux pour demain. Voyez cette annonce et rendez-vous compte des avantages que nous vous offrons.

Vallières Habille-ments

LIMITÉE

Habillements en laine "combinations" pour enfants de 2, 3 et 4 ans, genre Teddy Bear, rouge, blanc et brun. Prix variant de \$1.75, \$2.00, \$2.25.

Habillements et parures pour garçons, de toutes sortes, au 2ème étage.

EUGÈNE VIAU MESDAMES

Nouveaux Magasins
Ste-Catherine Est
coin Maisonneuve.

Vous êtes cordialement invitées à visiter notre département de modes et confections, vous y trouverez les plus hautes nouveautés en fait de chapeaux, costumes, manteaux, blouses, gilets de laine, etc. Nos prix sont des plus économiques.

NOTRE IMPORTANTE MAISON

s'est spécialisée dans tout ce qui concerne les ameublements pour presbytères, communautés religieuses, bureaux privés et publics. Les commissaires d'école, trouvant chez nous aux plus bas prix possibles les meilleurs pupitres de professeurs, écoles, etc., etc.

Citations fournies avec le plus vif plaisir.

Sœurs Dagnault & Brault
Similaires

Tél. Est 6819. 637-39 STE CATHERINE EST, angle Beaudry, MONTREAL.

Les funérailles de M. Elie Desmarais

Les funérailles de M. L. Elie Desmarais, ancien marchand, ont eu lieu ce matin en l'église Saint-Vincent d'Outremont. La levée du corps a été faite par M. le curé Charbonneau. Le service a été chanté par M. l'abbé Bédard, de Notre-Dame, directeur de la congrégation des hommes de Ville-Marie, assisté des Pères Perrault, diacre, et Bernard, sous-diacre, tous deux de la Côte-des-Neiges.

Deux pères franciscains célébrèrent des messes basses aux autels latéraux.

On remarquait au deuil, M. le chanoine Le Pailleur, le Père Amé, supérieur des Franciscains; les abbés Dufour, Brodeur et M. Coste.

Le deuil était conduit par son fils, Eugène, et ses petits-fils, René, Maurice Collard, et son gendre Henri Collard.

DECES

LA FRANCE. — A Rivière Trois-Pistoles, le 1er octobre, à l'âge de 75 ans, est décédé Marie Beizile, épouse de Lambert LaFrance, autrui de Montréal.

Les funérailles auront lieu à Trois-Pistoles, samedi, le 4 courant.

Le convoi funèbre partira du presbytère, demeure de son fils, l'abbé P. LaFrance, curé, pour se rendre à l'église paroissiale et de là au cimetière, lieu de la sépulture.

DECES A MONTREAL

BLAIS, Joseph, 24 ans, journalier, rue Desmarais, 466.

BROSSARD, Arthur, 9 ans, enfant de William Brossard, menuisier, rue Alvin, 421.

BRUNEL, Jeanne, 5 ans, enfant de J. B. Brunet, menuisier, rue Cartier, 2000.

CHARBON, Germaine, 62 ans, enfant de Georges Charbon, boucher, rue de Lamoignon, 522.

COLLARD, Edouard, ingénieur, 64 ans, rue Saint-Catherine, 725 Est.

FOLCHI, Paolo, 83 ans, bourgeois, rue Orchard, 180.

GINGRAS, Rachel, 1 an, enfant de Edmond Gingras, débiteur, rue Cuyllier, 415.

GRAY, Jeanne, 9 ans, enfant de J. B. Gray, charretier, rue Delté, 186.

JAMIESON, Pierre, 62 ans, journalier, rue Orford, 10.

LAPOINTE, Edouard, 64 ans, rue de Lamoignon, 522.

LANGRIN, Alvin, 29 ans, employé d'usine, 218 Avenue, 229.

LARCHEVEQUE, Amédée, 5 ans, enfant d'Antoine Larcheveque, bricoleur, rue St-Hubert, 2475.

LEMBRE, Bernadette, 37 ans, femme de M. Lembre, journalier, rue Masson, 1800.

MARTIN, Henriette, 78 ans, veuve de M. Martin, bourgeois, rue Sherbrooke, 366 Est.

MIRON, Delphis, 1 mois, enfant d'Ernest Miron, 1011, rue de la Montagne.

ST-DENIS, Clément, 80 ans, rentier, rue Delté, 121A.

VALLEE, Léo, 8 ans, enfant d'Auguste Vallee, ouvrier en balais, rue Frontenac, 134.